

# La Révolte

N.40

Jun 2018

*"Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte." Albert Camus*

A chaque mouvement social d'ampleur, vient se poser la question du relais politique. Pour parler clairement, c'est l'idée que l'action syndicale n'a d'autre but que de porter au pouvoir un mouvement politique qui serait le seul à même d'opérer des changements.

La majeure partie des dirigeants syndicaux sont convaincus par cette thèse car ils sont eux-mêmes membres ou sympathisants de partis politiques. Ainsi, lorsque le PS est au pouvoir, l'UNSA et la CFDT ne bougent pas le petit doigt car ils attendent que le parti au pouvoir opère les changements qu'ils espèrent. Ils le soutiennent et sabotent l'unité syndicale. Quand le pouvoir ne va pas dans leurs sens, les dirigeants syndicaux cherchent encore le « relais politique ».

S'ils considèrent qu'il n'est pas prêt à prendre le pouvoir, ils freinent les luttes pour aider leur favori à gagner en crédit. L'idée est simple et cynique : il faut montrer que l'action syndicale mène à l'échec et que la seule voie possible passe par un changement politique. Le favori quant à lui cherche à s'imposer comme le leader de l'opposition.

La manifestation du 26 mai en est un parfait exemple. C'est une manifestation du week-end – et non l'expression d'un mouvement de grève qui bloque le pays – initié par Mélenchon pour récupérer le mouvement. Ce qu'il cherche, c'est se placer comme un recours, au moment où le mouvement syndical aura échoué.

Certes, toutes les actions contre le gouvernement sont bonnes à prendre en ce moment. Mais cette manifestation – où plusieurs syndicats ont cosigné un appel avec des partis politiques – n'annonce rien de bon. Comme un mauvais film que l'on a déjà vu et dont la fin nous déçoit.

Pour notre part, nous ne voulons pas refonder la gauche. Nous constatons que la social-démocratie, quelque soit le parti qui la porte, a échoué lamentablement à changer la société. Les tentatives de « refondation » qui se développent, en Espagne avec Podemos et en Grèce avec Syriza, montrent, s'il était besoin, qu'essayer de la reconstruire est un écueil consternant. Les partis politiques ne font pas partis de la solution : ils font partis du problème.

Ce que nous constatons, c'est que nous sommes dépossédés du pouvoir de décisions sur nos vies. Sur le plan économique : les patrons et l'Etat décident à notre place, sous prétexte qu'ils seraient propriétaires des entreprises et des services. Sur le plan politique, des élus prennent les décisions à notre place, sous prétexte que quelques uns leur ont donné leurs voix. Suite à quoi, ils font ce qu'ils veulent.

Aucun changement profond de la réalité ne pourra se faire sans remettre en cause la propriété et le système des représentants. On n'est jamais mieux servi que par soi-même. Tant que nous ne prendrons pas nous-mêmes les décisions, il n'y a pas de raisons qu'elles servent nos intérêts. Nous prôtons l'autogestion des lieux de productions, des services publics mais aussi des communes. Nous ne voulons pas mettre au pouvoir une nouvelle oligarchie : nous voulons la fédération des communes libres et que tous les postes de responsabilités soient occupés par des délégués élus, mandatés et révocables. Utopique ? N'est-ce pas plus réaliste que de s'en remettre une fois de plus à un énième « sauveur suprême » ?

## EN MARCHÉ PREND DE L'ELAN POUR MIEUX DÉTRUIRE !

Après l'agriculture et la formation professionnelle, le logement. En quelques jours de débats début juin, trois lois phares (Handicap, SRU et Littoral) ont été mises à mal par le gouvernement et sa majorité parlementaire : la loi obligeant à rendre accessibles aux handicapés tous les logements dans la construction neuve, la loi Littoral qui a permis de sauvegarder nos côtes contre les appétits des bétonneurs, ainsi que la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU), qui, depuis l'an 2000, impose aux communes déficitaires en HLM d'atteindre progressivement un quota de 25% de logements sociaux. Une œuvre de destruction menée au pas de charge, en s'appuyant sur un seul et même texte : le projet de loi Elan (Evolution pour le logement, l'aménagement et le numérique) porté par le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, et son secrétaire d'Etat, Julien Denormandie. Quotas de logement pour les personnes handicapées, vente de logements sociaux, bail mobilité... Parmi les mesures annoncées, beaucoup font débat.

Suite de l'article au verso



## Suite de l'article sur la loi logement

Avançant à l'origine un argument vertueux : faciliter l'accès à la propriété des locataires HLM ; la vente facilitée de logements sociaux figure en bonne place dans le projet de loi. Le Dimanche 3 juin au soir, en quelques heures, une loi qui a permis en 18 ans la construction de plus de 500 000 HLM dans les communes qui en avaient peu, s'est vue discrètement vidée de sa substance. Avec l'adoption de l'article 29 du projet de loi Elan, les organismes de HLM, vont pouvoir vendre leurs logements partout. Il sera possible ainsi de céder des logements à Neuilly, St-Cloud, Paris, Cannes... bref toutes les communes résidentielles où il sera pratiquement impossible de reconstituer l'offre HLM, en raison du manque de foncier. L'hypocrisie est totale : officiellement les communes qui ont moins de 25% de HLM continuent à être tenues de rattraper leur retard, mais en « même temps », les organismes de logements sociaux peuvent y vendre le patrimoine qu'ils possèdent. Un amendement va permettre par ailleurs à des fonds d'investissement ou des fonds de pension d'acheter en « nue-propriété » des immeubles HLM entiers qui ne resteront locatifs que pendant une période donnée (quinze, vingt ans...) et au terme du délai, l'investisseur peut revendre les logements à l'unité, réalisant au passage une énorme plus-value. Cerise sur le gâteau, les logements HLM vendus continueront à être comptés pendant 10 ans dans le quota de logements sociaux, ce qui permettra de masquer le rétrécissement de l'offre locative sociale dans les localités concernées.

Concernant l'accessibilité des logements neufs aux personnes handicapées, il est aussi question de rétrécir les obligations. C'est l'un des textes les plus controversés du projet de loi Elan. Les députés ont approuvé un quota obligatoire. Alors qu'actuellement 100 % des logements doivent être adaptés, ce seuil va descendre à

10 %. Le 4 juin, le ministre de la Cohésion des territoires, a assuré que "tous les logements qui seront construits en application de cette loi seront accessibles à des personnes en situation de handicap qui viendraient dans l'appartement, au salon, aux toilettes...Ce que nous disons et ce que nous proposons, c'est d'avoir 100 % de logement évolutifs, dont 10 % de logements accessibles ». Son secrétaire d'État expliquait le 4 avril que les logements seront, « évolutifs », c'est-à-dire adaptables grâce à des travaux "simples". Les personnes handicapées et plusieurs associations font part de leur incompréhension tant le terme « d'adaptabilité » reste vague, et d'autant plus qu'il reste encore beaucoup pour améliorer l'accessibilité au quotidien. Autre faiblesse de ce projet gouvernemental celui du nombre : le quota de logements accessibles, par définition, ne s'applique qu'aux habitations neuves, qui représentent... 1% du parc immobilier français. En construisant seulement 10% de nouveaux logements accessibles, le gouvernement réduit un peu plus un stock d'habitations ouvertes aux handicapés déjà largement grevé par les destructions de barres d'immeubles équipées d'ascenseurs dans les années 2000. En avril dernier, Christian François, administrateur de l'Association nationale pour l'intégration des personnes handicapées moteur (ANPHIM), calculait pour Marianne que la loi Elan se traduirait "dans le parc social par la création anecdotique de 2.300 appartements accessibles par an. Soit un appartement HLM accessible pour... 30.000 habitants". Dans un communiqué daté du 30 mars, un collectif d'associations de représentation des personnes handicapées faisait part de sa "totale incompréhension" face à une mesure jugée "discriminatoire". Un avis que rejoint le Défenseur des droits, qui estime que cet article 18 du projet de loi ELAN est "de nature à porter atteinte aux droits des personnes handicapées". L'enjeu est d'autant plus important que, dans un contexte de vieillissement de la population française, ces normes d'accessibilité

sont aussi pensées pour la perte d'autonomie.

Enfin, les mêmes députés ont « assoupli » la loi littoral pour permettre de construire dans les « dents creuses », c'est-à-dire des terrains vides situés entre deux bâtiments existants sur des zones côtières... Cette loi qui protège nos côtes d'une trop forte urbanisation depuis 1986, a été revue, finalement, à la marge. "La densification des hameaux ne pourra se faire ni dans la bande des 100 m du littoral ni dans les espaces proches du rivage", comme l'a expliqué Hervé Pellois, député LREM du Morbihan. Certaines constructions seront donc autorisées en dehors d'agglomérations et de villages mais à plus de 100 mètres du littoral et seulement "à des fins exclusives d'amélioration des offres de logements et d'implantation de services publics". Les associations de défense du littoral s'inquiètent de l'interprétation qui pourra être faite de ces termes "espaces proches du rivage". Une conséquence que dément formellement le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires. "La loi littoral est un acquis qu'il ne faut absolument pas remettre en cause. Il faut en garder toute l'ambition", il a notamment promis que la bande des 100 m d'inconstructibilité ne serait pas atteinte.

En quelques jours, une partie des mécanismes mis en place pour favoriser la mixité sociale a été bousillée au profit des promoteurs immobiliers très actifs dans le lobbying auprès des parlementaires. Le 12 juin, le texte doit revenir pour adoption définitive, espérons qu'entre temps les choses évoluent, notamment du côté des associations qui affirment (avec le Défenseur des droits) que « la loi Elan est contraire à la convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France, qui proclame le droit à choisir librement son lieu de vie ».

Patou

## VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA COMMUNE !

En ces moments angoissants que nous vivons, les utopistes de notre espèce pensent à la Commune, à ces hommes et ces femmes qui, en seulement 72 jours, bâtirent une société sociale, démocratique, républicaine et populaire.

La Commune voulut être un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple. Elle instaura le principe de la gratuité de l'école, de l'égalité des femmes et des hommes, de l'indispensable laïcité, de la révocabilité des élus... Elle imagina aussi les prémices de la mise en place de bureaux d'assistance aux personnes sans ressources et de l'autogestion.

Certains esprits étroits pensent qu'il est inutile de remuer des cendres vieilles de 147 ans. D'autres, parmi les manifestants dont nous sommes, rêvent d'une flamme qui jaillirait à nouveau afin que Vive la Sociale ! et que Vive la Commune !

NOIR C NOIR

ta révolte sur notre blog :

<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>

## EN BREF... EN LUTTE

Après de longues négociations et des rebondissements, nous nous orientons vers un dénouement dans le conflit qui nous opposait à la région au sujet des moyens alloués à la cité scolaire Gaston Fébus et sur l'avenir promis à nos deux collègues femmes de ménages dont les contrats emplois-aidés se terminaient.

Nous avons trouvé un accord avec monsieur Chéret. La cité scolaire s'est vue allouer un poste de contractuel jusqu'au 30 juin avant que le dialogue de gestion ne statue sur une solution pérenne. L'une de nos deux collègues a été embauchée sur ce poste à plein temps tandis que la seconde a été embauchée également sur un poste à plein temps de contractuelle, à proximité de chez elle. Pour nos deux collègues, la région doit également statuer en juin sur leur avenir. Nous resterons vigilants et solidaires.

Les personnels de la Cité scolaire Gaston Fébus

## SOLIDARITÉ

Cours de Français et Arts Plastiques

Tous les jeudis à 18h30

au local de la CNT / AIT

Covoiturage possible depuis Emmaüs